

DÉPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

Nombre de membres en exercice du Conseil Communautaire : 50

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
CAP EXCELLENCE10^{ème} séance de l'année 2016

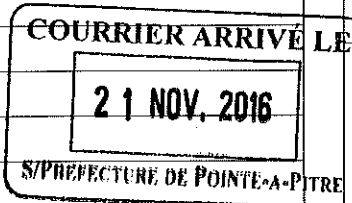
Jeudi 3 novembre 2016

DÉLIBÉRATION N°2016.11.10/340

**Convention de partenariat
avec l'association Synergile
pour la déclinaison des travaux
de l'Observatoire Régional Energie Climat
à l'échelle communautaire**

L'an deux mille seize, le jeudi 3 novembre, à 09 heures 00 minutes, le Conseil Communautaire de CAP Excellence, s'est assemblé au siège de CAP Excellence (*salle du Conseil*), sis 18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pître, sous la présidence de *Monsieur Eric JALTON*, Président, en vue de délibérer suivant l'ordre du jour de la convocation en date du 20 octobre 2016.

Présents : 26		
Le Président		
M. Eric	JALTON	
Vice-Présidents		
M. Jacques	BANGOU	1 ^{er} Vice-Président
M. Georges	DAUBIN	2 ^{ème} Vice-Président
Mme Murielle	JABES	7 ^{ème} Vice-Présidente
M. Georges	BREDENT	8 ^{ème} Vice-Président
Mme Maguy	CELIGNY	9 ^{ème} Vice-Présidente
M. Fred	EUSTACHE	10 ^{ème} Vice-Président
Mme Claudine	CHALUS	12 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Marie-Corine	LACASCADE-CLOTILDE	13 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Renée-George	NABAJOH-DELOUMEAUX	14 ^{ème} Vice-Présidente
Conseillers Communautaires - Membres du Bureau		
Mme Corinne	PETRO	
Mme Lyliane	PIQUION	
Mme Josiane	GATIBELZA	
M. Justin	DESSOUT	
Mme Francesca	FAITHFUL	
Autres Conseillers Communautaires		
Mme Maryse	ALIDOR-DAHOMAS	
M. Georges	BERGINA	
M. Chazy	CIRANY	
Mme Juliana	FENGAROL	
M. José	GUIOLET	
M. Jocelyn	LEREMON	
M. Maurice	LORQUIN	
M. Alix	NABAJOH	
M. Jean-Charles	SAGET	
Mme Nadège	THÉOPHILE	
M. Denis	BERNADOTTE	



Excusés représentés : 4
Vice-Présidents : M. Rosan RAUZDUEL (3 ^{ème} Vice-Président) <i>Procuration à M. Maurice LORQUIN</i> Mme Eliane GUIOUGOU-FIRPIONN (6 ^{ème} Vice-Présidente) <i>Procuration à Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE</i> Mme Suzelle SEVILLE (5 ^{ème} Vice-Présidente) <i>Procuration à M. Jacques BANGOU</i>
Autre Conseiller Communautaire : Mme Nadiah SURVILLE-PERAFIDE <i>Procuration à Mme Francesca FAITHFUL</i>

Excusés non représentés : 11
Vice-Présidente : Mme Hélène MOLIA-POLIFONTE (4 ^{ème} Vice-Présidente)
Conseillers Communautaires - Membres du Bureau : M. Fabert MICHELY - M. Max CELIGNY
Autres Conseillers Communautaires M. Jean-Luc CELIGNY Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO M. Harry DURIMEL - Mme Lydia FANHAN-LAURIETTE Mme Célia HATCHI-MIMIETTE Mme Solange LEBLANC - Mme Kitty WALPO Mme Alberta ALBERI BELAYE-MAURICE

Absents : 9
Vice-Présidents : M. Dominique BIRAS (11 ^{ème} Vice-Président) M. Pierre THICOT (15 ^{ème} Vice-Président)
Conseillers Communautaires - Membres du Bureau : Mme Marie-Camille MOUNIEN M. Michel RINÇON
Autres Conseillers Communautaires : Mme Lise Claude AZEDE - M. Audry CORNANO - M. Daniel MARSIN - M. Patrick SELLIN - M. Olivier SERVA

Conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conditions de quorum étant réunies, le Conseil peut valablement délibérer.

Le secrétariat est assuré par *Madame Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE*.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU le Code de l'Environnement notamment son article L110-1 ;
- VU la loi n°99-533 du 25 juin 1999 d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire et portant modification de la loi n°95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire ;
- VU la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement notamment son article 255 ;
- VU le décret n°2011-687 du 17 juin 2011 relatif au rapport sur la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales ;
- VU le décret n°2011-829 du 11 juillet 2011 relatif au bilan des émissions de gaz à effet de serre et au plan climat-énergie territorial ;
- VU la circulaire interministérielle du 3 août 2011 relative à la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales (*application du décret n°2011-687 du 17 juin 2011*) ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/ADII/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence et approuvant les statuts de l'ECPI ;
- VU la délibération n°2010.12.09/118 du Conseil Communautaire du 14 décembre 2010 relative à la définition de l'intérêt communautaire des compétences transférées ;
- VU la délibération n°2011.11.05/185 du Conseil Communautaire du 4 novembre 2011 portant engagement de Cap Excellence dans la démarche d'Agenda 21 ;
- VU la délibération n°2014.10.08/100 du Conseil Communautaire en date du 31 octobre 2014 approuvant le plan d'actions du Plan Climat Energie Territorial de la Communauté d'Agglomération de Cap Excellence.
- VU l'article 3 des statuts de l'association Synergîle, intitulé Missions, validé par l'Assemblée générale du 17 décembre 2015, précisant que Synergîle assurer la mission d'intérêt général d'observation de l'énergie et du climat à l'échelle de l'archipel de la Guadeloupe.
- VU l'article 18 des statuts de l'association Synergîle intitulé « *Comité de l'Observatoire Régional de l'Energie et du Climat* », validé par l'Assemblée Générale du 17 décembre 2015 précisant que Synergîle peut établir au nom du COREC l'intégralité des conventions de mise à disposition des données avec les partenaires fournisseurs de l'Observatoire ;

Considérant le rapport du Président ;

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ ;

ARTICLE 1- D'autoriser Monsieur le Président à adhérer à l'association Synergîle en tant que membre actif.

ARTICLE 2- D'autoriser Monsieur le Président à engager un partenariat avec l'association Synergîle pour que la collecte des données et la publication des indicateurs énergie climat effectuées par l'Observatoire régional Energie Climat soient également réalisées à l'échelle du territoire communautaire de CAP Excellence.

ARTICLE 3- D'autoriser Monsieur le Président à signer une convention de partenariat avec Synergîle afin de formaliser les modalités de fonctionnement de l'OREC concernant le territoire communautaire.

ARTICLE 4- De dégager les moyens nécessaires, humains et financiers, pour l'application de ces dispositions.

ARTICLE 5- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Président pour l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 6- Le Président, le Directeur Général et le Comptable public du Centre des Finances Publiques de l'Agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre, à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, Madame le Maire de la Ville de Baie-Mahault, à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre, à l'association Synergîle ainsi qu'à Madame le Comptable Public du Centre des Finances Publiques de l'Agglomération CAP Excellence.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence.

Pour extrait certifié conforme

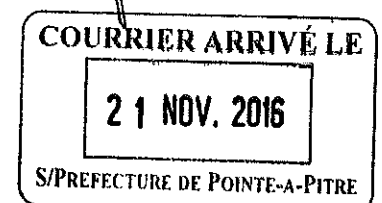
Pointe-À-Pitre, le 18 NOV. 2016



Le Président

Eric JALTON

- Délibération transmise à la Sous-Préfecture de Pointe-à-Pitre, le 18 NOV. 2016
- Délibération transmise à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, le 18 NOV. 2016
- Délibération transmise à Madame le Maire de la ville de Baie-Mahault, le 19 NOV. 2016
- Délibération transmise à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le 18 NOV. 2016
- Délibération transmise à l'association Synergîle, le 18 NOV. 2016
- Délibération transmise à Madame le Comptable Public de l'Agglomération CAP Excellence, le 18 NOV. 2016



1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63
64
65
66
67
68
69
70
71
72
73
74
75
76
77
78
79
80
81
82
83
84
85
86
87
88
89
90
91
92
93
94
95
96
97
98
99
100